

PV VILLE DE GRAVELINES
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

Présentation des bilans et perspectives du Centre de Formation des Apprentis de Gravelines par Monsieur Laurent PARRA

1. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N°s 2022/167 à 2022/185)

A. PERSONNEL COMMUNAL :

2. Mises à disposition de personnel communal
3. Renouvellement de l'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

B. ADMINISTRATION GENERALE :

4. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre
5. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu
6. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
7. Désignation des membres de la Commission délégation de service public
8. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu
9. Conseil de Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu
10. Rapport d'activité 2021 – SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme
11. Rapport 2021 – Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD)
12. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes – Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD)

C. EDUCATION :

13. Demande d'octroi d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique – Année 2023
14. Demande de prise en charge par la Communauté Urbaine de Dunkerque d'une participation du coût d'intervention dans le cadre des ateliers linguistiques – Année Scolaire 2022/2023
15. Classes de neige – Participation des familles – Année scolaire 2022-2023

D. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :

16. Vente à Mr GOUJON et Mme DELBARRE – Parcelle AB n°1077p
17. Vente à Mr DEHARTE et Mme ISIDORE – Parcelle AB n°985p
18. Vente à Mr et Mme JEZIOROWSKI – Parcelle BA n°709p
19. Vente à Mr et Mme LION – Parcelle AC n°463p
20. Vente au Groupe Invest Immo – Parcelles Ay n°^{os} 21,23 et 26
21. Vente à Mr et Mme DAMEN – Parcelle AR n°542p
22. Vente à Mr et Mme FOURNIER – Parcelle AC 463
23. Vente à Mr et Mme DECHERF - 31 rue de Calais – Retrait de la délibération du 30 Mars 2022
24. Acquisition de parcelles à l'Association Syndicale Libre – Avenue des Peintres
25. Acquisition à la SCI FDG – Parcelle B n°1360
26. Bail emphytéotique – Maison de l'éclusier - avenant n°1

E. ATTRACTIVITE – EVENEMENTIEL – ACTION ECONOMIQUE :

27. Participation financière à la création d'un centre de formation d'apprentis – Convention pluriannuelle de financement 2022-2025 – Attribution de la subvention pour 2022 – Association BTP-CFA Hauts de France

F. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS :

28. Décision Modificative – Budget Principal
- Rapport de présentation

G. QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire : Notre benjamine est là, je suis heureux de voir qu'elle a pu se rendre disponible, Léanna VANDEWALLE, à qui je vais demander de bien vouloir procéder à l'appel.

(Mme VANDEWALLE procède à l'appel)

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 18h40, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS jusqu'à 19h15, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WADOUX, Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF, jusqu'à 18h40,

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Madame Aurore DEVOS, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFRUIT, à partir de 19h15,

Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale,

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire : Écoutez le quorum étant atteint nous pouvons délibérer valablement. Très heureux de vous accueillir en ce 18 novembre. Je vais suspendre notre séance comme le veut les dispositions du CGCT pour accueillir Laurent PARRA, Directeur Général du CFA BTP HDF, il va vous présenter ce bel organisme.

(Suspension de séance)

- *Présentation des bilans et perspectives du Centre de Formation des Apprentis de Gravelines par Monsieur Laurent PARRA*

(Reprise de la séance)

1. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N^{os}2022/167 à 2022/185) :

2022/167	Contrat de prêt à usage ou commodat - VILLE/ASSOCIATION DES MARINS DE LA PETITE CHAPELLE - "NOTRE DAME DES FLOTS", Rue de la Chapelle - GRAVELINES -PETIT-FORT-PHILIPPE
2022/168	Fourniture de papeterie - CEPAP - Lot 2 : PAPIER EN-TÊTE ET ENVELOPPES AVEC LOGO - Acte Modificatif n° 1
2022/169	Réhabilitation du plateau multisport de Sportica
2022/170	Réaménagement des ex locaux Delta FM - Lot 3 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation - Acte Modificatif 1 : Flandres plomberie
2022/171	Réaménagement des ex locaux Delta FM - Lot 4 : Electricité - Acte Modificatif 1 : Entreprise Mormentyn
2022/172	Achat de vêtements de travail et articles chaussants - Lot 1 : Chaussures de sécurité - Lot 3 : Vêtements professionnels secteur technique - Lot 4 : Vêtements de nettoyage et de restauration - Actes modificatifs 1 : RG France
2022/173	Avenant n°7 au contrat de location - Ville/Association de gestion de la MAPI - 5 rue Georges Sand - Gravelines
2022/174	Direction des Sports - Base Nautique et de Plein Air "Jean Binard" - Modification de la grille tarifaire "restauration"
2022/175	Grille tarifaire - Location de cabines au marché de Noël - Actualisation
2022/176	Attribution de marchés à procédure adaptée - SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE
2022/177	Régie de recettes "Restauration scolaire et études dirigées" - Classes de découverte & Classes de Neige
2022/178	Grille tarifaire - "Spectacles" - Ajout de tarifs - Modification
2022/179	Régie mixte d'avances et recettes - Stationnement payant - Modification
2022/180	Contrat de prêt à usage ou commodat - VILLE/ASSOCIATION "ENTENTE SPORTIVE DE GRAVELINES" - Cabinet médical n° 1 - 10, Rue du Merlan - GRAVELINES - PETIT-FORT-PHILIPPE
2022/181	Réhabilitation du plateau multisport de Sportica - Déclaration sans suite lot 14 "Tribune rétractable"
2022/182	Dépôt d'une demande de permis de démolir - 1, Rue de la Tranquillité - GRAVELINES
2022/183	Transfert du bail commercial - Immeuble, sis, 7, Boulevard Léo Lagrange - GRAVELINES à la SOCIÉTÉ "AU BEAU RIVAGE"
2022/184	Attribution de marchés à procédure adaptée - Fourniture et livraison de foin - Monsieur Maxime PAUWELS
2022/185	Fourniture et pose de bornes électriques - Acte modificatif 1 : SOCIÉTÉ SET TERTIAIRE

Monsieur le Maire : Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire que vous avez bien voulu me confier, vous en avez eu connaissance, elles sont là de diverses natures, la mise à disposition de la chapelle Notre Dame des Flots à titre gratuit bien sûr, la réhabilitation du plateau multisports de Sportica pour notre équipe de basket féminine qui prend ses quartiers progressivement dans Sportica. Le réaménagement des ex locaux de Delta FM qui a été un peu plus long que prévu mais l'amiante réserve parfois de nombreuses surprises, des achats de vêtements, des tarifications, on revoit les tarifications aussi, on est en train de regarder cela de près. La location des cabines pour le marché de Noël, les tarifs : donc il y a un tarif Gravelinois et un tarif CUD Sivom, on a différencié les tarifs pour le marché de Noël, c'est une centaine de chalets si ma mémoire est bonne qui seront donc présents, à peu près autant que l'an passé. Nous aurons l'occasion d'y revenir en cours de séance. Une surprise est la hausse du service de restauration collective qui augmente d'environ 120 000 € si ma mémoire est bonne avec un accord cadre pour cette période du 1^{er} novembre 2022 au 9 juillet 2023 mais avec une hausse liée au coût des fluides qui s'est répercutée, c'est encore une hausse. Il y en a un certain nombre, tous les jours, j'apprends une hausse. La régie de recettes de la restauration scolaire, les grilles tarifaires, les régies d'avance. Le transfert du bail commercial, oui vous savez qu'il y a un restaurateur belge d'origine qui a repris l'établissement qu'il a dénommé à nouveau « Le Beau Rivage » c'est la reprise suite à la SARL Le Longchamp, donc c'est désormais redevenu « Le Beau Rivage », cher à la famille RAUX pour qui j'ai une pensée, Mme RAUX qui était satisfaite de voir que l'établissement reprenait le nom initial, restaurant où me dit-on, on déjeunait « de qualité » à l'époque, voilà c'est l'information qui m'est parvenue. Un marché pour des poses de bornes électriques, voilà un peu la synthèse rapide de ce que je peux vous dire sur ces décisions qui sont très importantes pour le fonctionnement de notre commune.

Monsieur le Maire : Monsieur GERAERT, vous avez 2 petites délibérations, présentez-les s'il vous plait.

A. PERSONNEL COMMUNAL :

2. Mise à disposition de personnel communal :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément à l'article L.512-12 du Code Général de la Fonction Publique, l'organe délibérant est préalablement informé de la mise à disposition des fonctionnaires de la Commune.

Selon les dispositions du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, la mise à disposition est réglée par convention signée entre la Mairie et l'organisme d'accueil et fait l'objet d'un arrêté individuel prononçant la mise à disposition après accord du fonctionnaire.

Le conseil municipal est informé des modifications concernant les mises à disposition. La liste de l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité concernés est ainsi mise à jour et annexée à la présente délibération. Cette liste précise les noms et grades des fonctionnaires, les organismes d'accueil, la quotité de temps de mise à disposition, la date de mise à disposition et la durée de la convention.

Il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L.512-15 du Code précité, que les mises à dispositions auprès de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ne donnent pas lieu à remboursement lorsque cela est précisé dans la liste annexée.

Le Comité Technique a été informé de ces mises à dispositions le 17 Novembre 2022.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur GERAERT : Il s'agit Monsieur le Maire au regard de la situation que vous évoquiez sur l'augmentation des fluides, et de la fermeture temporaire de la piscine municipale, de la réaffectation des agents à la Régie Gravelinoise.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

3. Renouvellement de l'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord :

Monsieur Julien GERAERT, rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 13 Décembre 2017 et du 18 Novembre 2020 relative à l'adhésion de la Collectivité au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et au renouvellement de cette convention.

Il est aujourd'hui proposé de renouveler cette adhésion suite à l'évolution des services de santé et de médecine du travail ainsi que des tarifs, pour une durée de trois ans, par la signature d'une nouvelle convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Cette évolution fait suite à la parution du décret n°2022-551 du 13 Avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale. Ce décret favorise la mutualisation des services de médecine préventive et consacre la pluridisciplinarité de la prévention, sous la coordination du médecin du travail. Les missions des services de médecine préventive sont élargies, avec notamment l'évaluation des risques professionnels et le maintien en emploi des agents.

Outre le suivi médical des agents, l'approche pluridisciplinaire comprend les actions en milieu professionnel (études de poste, analyse, plans pour le retour et le maintien en activité,

conseils/sensibilisations) qui mobilisent l'équipe pluridisciplinaire. Les Collectivités pourront ainsi disposer de l'ensemble des ressources (médecins du travail, infirmiers, collaborateurs médecins, préventeurs, psychologues, ergonomes) et des autres experts nécessaires, pour appréhender et traiter globalement les problématiques dans une logique d'amélioration continue.

La Ville étant affiliée volontaire et s'acquittant de la cotisation additionnelle auprès du Centre de Gestion, elle continuera de bénéficier des conseils en ce qui concerne :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- L'évaluation des risques professionnels ;
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- L'adaptation des postes, des techniques, des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents ;
- L'hygiène générale des locaux et dans les restaurants administratifs ;
- L'information sanitaire.

Le socle de prestation de prévention repose sur une contribution annuelle d'un montant de 85 € par agent qui inclut le suivi médical et l'ensemble des interventions et actions de prévention individuelles prescrites par le médecin du travail. L'autorité territoriale s'engage à transmettre chaque année, entre le 1^{er} Janvier et le 15 Février la déclaration des effectifs via un formulaire de déclaration pour le calcul de la contribution annuelle.

La Collectivité a également la possibilité de solliciter des actions spécifiques, pour un coût de 400 € pour une journée d'intervention et réalisées à la demande par :

- L'ACFI ou le préventeur ;
- Le psychologue du travail ;
- L'ergonome ;
- L'assistante sociale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations en date du 13 Décembre 2017 portant adhésion de la Commune au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et celle en date du 18 Novembre 2020 portant renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des Collectivités dans le domaine de la prévention,

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la Commune,

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la Commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr GERAERT, écoutez on prend bonne note de ces 2 délibérations. Vous dire que j'ai reçu les représentants du personnel, j'ai reçu 2 organisations syndicales, il me reste la 3^{ème} à recevoir, j'ai reçu la CGT et UNSA, je vais recevoir FO très prochainement. Vous le savez, il y a les élections bientôt donc à Gravelines comme dans toute la fonction publique et même au sens plus large puisque ce sont des élections professionnelles donc c'est également dans le secteur privé, le 8 décembre, journée électorale importante donc j'ai pu les recevoir aussi pour leur dire que malgré le contexte difficile de la hausse des fluides que chacun connaît, le personnel ne sera pas une variable d'ajustement voilà, je tenais à le dire parce que parfois dans les campagnes parfois il se dit des choses parfois fondées, parfois moins fondées donc je souhaitais vraiment dire, faire passer ce message et je profite que tout un chacun nous regarde ce soir, pour faire passer ce message qu'on ne touchera pas au régime indemnitaire, c'est consolidé il n'y a pas de souci. Encore ce matin, j'ai validé une décision à la hausse puisqu'en ce moment je vous le disais tous les jours, il y a une hausse de quelque chose, ce matin c'était la Mutuelle Nationale Territoriale qui augmente aussi 60 000 € de plus, donc ils proposaient que nous ne le fassions pas et en échange ils diminuaient les remboursements lorsque les agents sont en arrêt maladie, ce que j'ai refusé et donc nous maintenons le même niveau mais cela va nécessiter un effort supplémentaire de la collectivité pour rester au niveau où nous étions. C'est un message que je compte sur tout un chacun à faire passer, c'est important que chacune et chacun puisse voter en conscience et en connaissance des vérités. C'est vrai qu'il y aura des économies de faites sur les recrutements notamment je leur ai dit aussi très clairement mais pas sur celles et ceux qui sont déjà en fonction, c'est important qu'on le précise. Les listes sont déposées pour le 8 décembre donc nous avons des agents engagés il faut s'en féliciter : la CGT, FO territoriaux, Sud collectivités territoriales, et l'UNSA, vous voyez Mr GERAERT vous aurez l'occasion d'avoir du dialogue dans les 3 prochaines années de notre mandat. Voilà, pas de souci, on adopte, je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Les délibérations 4 à 9 ce sera pour plus tard puisque je n'ai pas eu d'information sur le remplacement de Monsieur DE LA MENSBRUGE. Nous allons passer à la délibération 10.

B. ADMINISTRATION GENERALE : (points 4 à 9 retirés de l'ordre du jour)

4. **Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre :**
5. **Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu :**
6. **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres :**
7. **Désignation des membres de la Commission délégation de service public :**
8. **Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu :**
9. **Conseil de Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu :**

Monsieur le Maire : Point 10 rapport d'activité 2021 du SIVOM, c'est Mme VANDERSTRAETEN qui va le présenter.

10. Rapport d'activité 2021 – SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme :

Madame Karine VANDERSTRAETEN, expose au Conseil qu'en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales les présidents des établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le rapport d'activité du S.I.V.O.M. des Rives de l'Aa et de la Colme pour **2021** a donc ainsi été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal invités à en prendre connaissance.

Le rapport d'activité a été présenté à la Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines ».

Madame VANDERSTRAETEN : Pour rappel, le Sivom regroupe 18 communes et a plusieurs compétences au service de tous, une compétence, la 1^{ère} : la dératisation sur laquelle je ne reviendrai pas. La compétence de promouvoir le territoire et là le Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme a accompagné et subventionné plusieurs associations, je ne vais pas toutes les nommer pour que ce ne soit pas trop long : le théâtre des insolites, le Groupe Pascal, le Football Club de Loon-Plage, le Sporting Club de Bourbourg, le Sporting Club Basket de Bourbourg, les Hauts de France Triathlon Gravelines... Au sujet de la promotion de toutes les activités de loisirs et de plein air, culturelles sociales et touristiques le Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme a soutenu des associations dans leurs initiatives : l'association Chats'Perlipopette, l'association « Watten en fête » pour l'organisation de la fête médiévale, l'association Holqu'Animations pour le Maïsfestje, le comité régional HDF pour l'organisation des championnats de France de kayak, l'association Canicross pour l'organisation du trophée régional, l'association Jardin d'enfants, le comité des fêtes de Drincham pour l'organisation de la route des fours à pain. Rappeler également dans le cadre de la compétence promotion du

territoire que le Sivom a développé un projet animations culturelles sur le territoire en partenariat avec le théâtre des insolites et a soutenu de grands évènements notamment le Son et Lumières à Gravelines, le festival Het Lindeboom et le salon de la gastronomie à Loon-Plage, il est aussi partenaire du festival d'orgues en Flandre. Dans le cadre de la promotion de toutes les activités de loisirs et de plein air, culturelles sociales et touristiques, le Sivom a renouvelé son opération « les navettes de la plage » et accueilli cette année 5 712 passagers. Rappeler que le PAarc des Rives de l'Aa reste la plus grande réalisation pour l'instant du Sivom et qu'au printemps 2021 les 2 plans d'eau de loisirs de 6 hectares chacun ont été ouverts au public. Pour rappel le 1^{er} plan d'eau est dédié à la pratique de la glisse, il est géré par le pôle attractivité et exploité par un opérateur privé Foudoo qui y développe pendant la période estivale des activités de wakeboard et des activités de télési nautique ainsi que la location de pédalos, stand up paddle. Le projet pédagogique dédié à la voile « entre terre et mer » s'est développé sur le 2^{ème} plan d'eau, le club Gravelinois GGVLs a également pris ses quartiers en annexe de la navigation mer. Du mobilier urbain a été installé, l'aménagement également d'un espace de vélos et roues libres a été réalisé, pour l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge. Rappeler également que le bâtiment « le PAavillon » a été inauguré en décembre 2021, que le stade nautique est centre de préparation des JO, que le PAarc c'est 175 hectares d'espaces verts, 145 espèces d'oiseaux, 24 espèces d'animaux et plus de 170 espèces végétales. Le Sivom continue également de travailler en partenariat avec le CPIE sur la structuration des réseaux de chemins de randonnée, ce sont plus de 200 kms de chemins de randonnée à valoriser. Le Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme a également accompagné la commune de Watten pour la réfection de la toiture de l'église Saint-Gilles. Dans la compétence Animations du territoire, l'activité de plaisance du port de Gravelines est gérée, je le rappelle, par le Sivom et cette année, on a accueilli plus de 208 navires visiteurs, 765 nuitées, voilà une moyenne de 3,6 nuitées / personne et par séjour au port de plaisance de Gravelines. L'activité Vauban Promenade qui continue de proposer des activités de loisirs fluviales autour des remparts de Gravelines. Pour ne citer qu'un seul chiffre cette année 8 651 visiteurs pour cette activité. Dans la compétence Cadre de vie, l'entretien des espaces verts, ce sont à présent 13 communes qui bénéficient de cette compétence, cela fait plus de 621 000 m² entretenus, aussi bien des terrains de football que des espaces verts engazonnés. Ne pas oublier la compétence emploi insertion professionnelle des plus jeunes pour laquelle le Sivom œuvre en partenariat avec la Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme ainsi que le Groupe Pascal dont l'objet est la prévention, l'accompagnement et la formation dans la lutte contre l'addictologie. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Mme VANDERSTRAETEN, avec une bonne nouvelle, on a été Lauréat, ce n'est pas toujours le cas mais quand c'est bien il faut le dire du Secrétariat d'Etat chargé de la Mer qui nous a retenus et donc dans le cadre d'un appel à projets de fonds d'intervention maritime, dans sa seconde vague d'appels, le projet porté par le Sivom de création d'une aire de carénage a été retenu et va donc bénéficier d'une somme de 300 000 €, ce qui me fait valoir de recevoir un courrier avec toute une mention manuscrite émanant du Secrétaire d'Etat en charge de la Mer, Hervé BERVILLE. Je regardais un peu l'appel à projets dans les Hauts de France, on est quand même la somme la plus importante, les autres sommes c'est 100 000 €, 125 000 €, 190 000 € et nous, nous sommes à 300 000 € donc aire de grutage, acquisition d'une potence rotative avec matériel de manutention et création d'une aire de

carénage aux normes avec point propre, traitement paysager de la transition entre les 2 sites, donc il faut s'en féliciter, n'est-ce pas Mr HERBEZ...

Monsieur HERBEZ : Oui merci Monsieur le Maire, je tiens à remercier publiquement Pascal DE CORTE qui a encore une fois monté un dossier d'enfer qui a permis justement d'avoir cette participation importante sur le budget de 800 000 €.

Monsieur le Maire : Exactement, l'engagement professionnel des agents avec l'impulsion des élus est essentiel à la réussite de bonnes politiques, je crois que nous en sommes tous convaincus autour de cette table. Voilà cette information que je voulais vous communiquer et donc on va mettre en place cette aire de carénage, on va solliciter d'autres subventions puisque c'est quand même 1 million d'euros à peu près le coût de cette aire de carénage, on avait d'ailleurs été rappelé à l'ordre par les services de l'État parce qu'il y a du carénage qui se faisait sans aire de carénage, si vous voyez ce que je veux dire donc forcément, si on veut pouvoir continuer à accueillir des plaisanciers, il faut qu'ils puissent s'occuper de leurs bateaux et donc c'est ce que nous allons faire, donc on pourra mettre cela en œuvre rapidement.

Monsieur le Maire : Monsieur WILMOT, vous avez le rapport de la SPAD, justement que nous avons accueillie, c'était un peu historique quand même tout à l'heure, l'accueil du Directeur Général de la SPAD à Gravelines c'est vrai qu'il y a finalement 2 gros dossiers que nous leur avons confiés mais c'est vrai que cela a peut-être mis un certain temps à se mettre en place mais ça y est et il faut s'en féliciter.

11. Rapport 2021 – Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) :

Monsieur Daniel WILMOT, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 2010 décidant de la participation de la Ville à la création de la Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD).

La SPAD a été créée le 03 Août 2010.

Il est aujourd'hui présenté au Conseil Municipal le bilan et le rapport d'activité pour 2021.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur WILMOT : Effectivement ce que je vous propose, Monsieur le Maire, c'est de développer sur le rapport d'activité de la SPAD, peut-être faire aussi la délibération suivante sur le Rapport de la Chambre régionale des Comptes et à l'issue de cela je vous ferai un point sur les dossiers qu'on partage aujourd'hui avec la SPAD et comment ils nous accompagnent au niveau renouvellement urbain. Tout d'abord, dans le rapport d'activités pour information le Président du Conseil d'Administration est Mr Martial BEYAERT Maire de Grande-Synthe, et le Directeur Général Mr Gilles MERRRIEN. La répartition entre les sociétés qui travaillent

avec la SPAD, c'est à ce jour pour la SPAD 16,5 salariés. Durant l'exercice clos au 31 décembre 2021 la vie sociale a été jalonnée par 3 conseils d'administration et 2 assemblées générales. Les administrateurs sont Mr Martial BEYAERT Maire de Grande-Synthe, Laurent NOTEBAERT, Représentant de la CUD, David BAILLEUL Représentant de la ville de Coudekerque, Alain SIMON concernant la ville de Dunkerque, Benoît CUVILLIER pour la ville de Grande-Synthe. A ce jour la participation au capital de la société, la ville de Gravelines agrmente le capital à hauteur de 5 850 €, la CUD pour 315 450 €, la ville de Dunkerque pour 45 000 €, la ville de Bourbourg 3 300 €, la ville de Capelle la Grande 4 050 €, la ville de Coudekerque Branche 11 400 € et la ville de Teteghem Coudekerque Village 4 200 €, la ville de Grande-Synthe pour 10 650 €. Les évènements au cours de l'année 2021 concernant leur activité, ils ont bien sûr été confrontés au Covid 19 pour lequel ils ont pris toutes les dispositions qui étaient nécessaires. On en discutera après, ils ont eu le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Sur le plan financier les comptes annuels de 2021 sont soumis à notre approbation et dégagent un bénéfice net après impôts de 172 723,47 €. Concernant les activités de la SPAD, à la clôture de l'exercice, les opérations par nature confiées à la SPAD sont les suivantes : 10 concessions d'aménagement dont la ZAC du Théâtre à Dunkerque, la ZAC Agropark de Bourbourg, l'Ecopark du Banc Vert à Dunkerque, l'Ecoquartier du Basroch à Grande Synthe, Nicodème à Dunkerque, Eurénergie Aménagement, NPNRU Grande-Synthe, NPNRU Teteghem, NPNRU St Pol Sur Mer, Arsenal. 11 mandats d'équipement : réhabilitation extension du TIC à Dunkerque, études préalables Les Cartonneries à Gravelines, réalisation d'un parking à Dunkerque, mise en sécurité des terrains du Basroch à Grande-Synthe (à clôturer), études préalables du Basroch (à clôturer), Cœur d'agglomération Grandes infrastructures à Dunkerque (à clôturer), Cœur d'agglomération Hyper centre à Dunkerque (à clôturer), Cœur d'agglomération Etudes urbaines à Dunkerque (à clôturer), Eurénergie Travaux Primaires, Eurénergie Bâtiment Cœur. La SPAD a également un mandat d'exploitation : hôtel d'entreprises à St Pol sur Mer, Turbine et NTIC à Dunkerque, et elle a 2 contrats de prestations de services pour la gestion du stationnement en voirie et en structure. Sur le plan financier, les dépenses opérationnelles HT se résument à ceci : pour les concessions 2 117 623 €, concernant les mandats 3 223 770 €. Pour Gravelines, le mandat de Cartonneries est en cours, la clôture sera établie en 2022. L'hôtel d'entreprises et le mandat de gestion de la CUD relatif à la gestion de la ruche d'entreprises, un avenant au contrat a été signé pour 2021 pour intégrer la gestion du bâtiment Turbine et NTIC, les autres termes de ce contrat ne changent pas. Le fonctionnement, sur le résultat d'exploitation, nous sommes aujourd'hui à 1 289 932 €. Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 054 480 €, enfin la trésorerie globale cumulée dégage un montant pour la trésorerie d'opération de 6 746 687 € et la trésorerie de société 1 857 937 €, voilà Monsieur le Maire en ce qui concerne le rapport d'activités de la SPAD pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuvé à l'unanimité ce rapport 2021 de la SPAD.

12. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes – Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) :

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes a transmis à la Commune le rapport d'observations définitives concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) concernant les exercices 2017 à 2020.

La Commune étant membre de cet établissement public, elle est destinataire du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes. Celui-ci doit être communiqué à l'assemblée délibérante où il doit donner lieu à débat.

Chacun des membres du Conseil Municipal a pu prendre connaissance du rapport joint à la convocation au présent Conseil.

Il est donc proposé de procéder au débat sur les observations reçues.

Ce rapport a été présenté à la Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines »

Monsieur WILMOT : Le contrôle a porté sur la gouvernance des relations avec les actionnaires, l'activité de la société, ainsi que la fiabilité des comptes et la situation financière. Lors de sa séance le 5 janvier 2022, la Chambre a arrêté ses observations provisoires qui ont été communiquées aux 2 directeurs généraux successifs ainsi qu'aux présidents du conseil d'administration, des extraits ont également été adressés aux tiers concernés. Tout d'abord, la transmission des actes de la SPAD aux services de l'Etat intervient selon un rythme irrégulier, c'est une 1^{ère} constatation et parfois avec un fort retard par rapport aux délais prévus. La conclusion : la SPAD est une société publique locale d'aménagement créée en 2010, son capital social est réparti entre 6 communes du Dunkerquois et l'intercommunalité de Dunkerque actionnaire majoritaire, elle a pour missions la conduite d'opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, et la réalisation et la gestion d'équipements publics. Son objet social a récemment été modifié la transformant en société publique locale, en lien avec la diversification de son champ d'action. Les instances délibérantes et de direction sont actives, leurs réunions régulières et leur participation rigoureuse contribue à leur bon fonctionnement. Cependant la société doit veiller à transmettre régulièrement ses actes au représentant de l'Etat et à respecter les dispositions encadrant les modifications statutaires. Deuxième sujet abordé : une activité à inscrire dans une stratégie d'affaires, des missions en augmentation et qui se diversifient, le volume des contrats est 2 fois supérieur à celui du début de 2017, il y a des opérations à clôturer ce qui amène à une 3^{ème} conclusion. Depuis 2017 le portefeuille de la SPAD s'est étoffé. D'une part le nombre de concessions a augmenté avec la signature de contrats avec la CUD, d'autre part son activité se diversifie. En particulier la société assure de nouvelles missions de gestion (gestion locative et commercialisation, stationnement

urbain) qui ont nécessité la modification de son objet social. Si les missions de la société s'inscrivent principalement dans la stratégie de développement économique de son principal actionnaire, aucune feuille de route n'est définie au préalable. Les décisions ne s'inscrivent pas dans une stratégie d'ensemble, concertée avec les collectivités actionnaires. La diversification du portefeuille d'activité de la société rend désormais nécessaire la définition d'un plan stratégique cohérent avec les orientations qui seront fixées à la société d'économie mixte S3D. Concernant la situation financière, le Commissaire aux Comptes titulaire a certifié sans réserve les comptes des exercices 2017 à 2020, une présentation conforme aux comptes, une information financière détaillée, le contenu des rapports de gestion est globalement conforme aux exigences posées par les articles L225-100-1 et L225-102 du code du commerce. Ils sont plus détaillés depuis l'exercice 2019 et un compte d'exploitation prévisionnel y figure désormais. Un résultat excédentaire en progression entre 2017 et 2020, le résultat de la SPAD est excédentaire et progresse. Les recommandations de la CRC, tout d'abord un rappel au droit unique : respecter les dispositions de l'article L 1524-1 du CGCT en ce qui concerne la transmission des actes au représentant de l'Etat et les conditions dans lesquelles les modifications statutaires doivent intervenir. 2^{ème} recommandation concernant la performance : proposer à la CUD, autorité concédante, l'adoption d'un avenant actant la modification du budget de la concession ZAC « cœur d'agglomération – pôle théâtre » à Dunkerque et du montant de sa participation. Enfin une dernière recommandation : faire adopter par le conseil d'administration un plan stratégique cohérent avec les orientations qui seront fixées à la société d'économie mixte S3D. Voilà Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur WILMOT pour ces 2 rapports. Nous en prenons acte à l'unanimité, je vous en remercie. Vous souhaitez intervenir sur les actions de la ville ?

Monsieur WILMOT : Je souhaitais effectivement intervenir et donner quelques communications au conseil municipal sur l'accompagnement de la SPAD et de ses mandats notamment donc sur la zone de la Cartonnerie, ils sont aménageurs, ils ont accompagné le projet notamment comme le disait Mr PARRA l'implantation du CFA BTP, également l'implantation du village d'artisans et d'entreprises mais surtout aménager la zone et tout ce qui concerne les circulations, les boisements et la constitution des réseaux. Donc on travaille vraiment de concert avec eux, le projet avance bien. Et ils sont également sur un autre sujet qui nous tient à cœur qui est le projet Port Vauban qu'on présentera prochainement plus en détails mais pour lequel ils ont également la concession d'aménagement avec le dévoiement de la voirie existante, le bord à quai, les placettes et tout l'accompagnement environnemental notamment l'espace vert qui sera créé au sein de ce quelque part « nouveau quartier » qui sera créé. Pour vous dire vraiment qu'on travaille de concert, on amène ensemble des modifications, des aménagements, on rentrera plus dans le détail quand on présentera le projet mais à ce stade aujourd'hui, on peut dire que les délais avec cet aménageur seront respectés dans les objectifs qu'on a Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Mr WILMOT et nous allons donc collectivement y veiller parce que le temps passe vite.

Le Conseil Municipal,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Chaque élu ayant été amené à exposer son point de vue, le Conseil Municipal déclare que le débat a eu lieu conformément à l'article L.243-8 du Code des Juridictions Financières.

Monsieur le Maire : Chapitre « Education », Mme KERCKHOF vous avez 3 délibérations.

C. ÉDUCATION :

13. Demande d'octroi d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique – Année 2023 :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Par délibération en date du 22 Juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses Communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire et le centre d'information sur le développement durable, sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les Communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux Communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les Communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines Communes. Pour pallier ces difficultés, depuis 2010, ils le sont désormais au cours de l'exercice concerné.

Pour ce qui concerne notre Commune, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées par nos écoles au titre de l'année **2023** pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires, dont le détail annexé à la présente délibération, s'élève à **5 946,68 euros TTC**.

Dans ce cadre, conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant maximum prévisionnel.

Le versement d'un premier acompte pourra intervenir, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

14. Demande de prise en charge par la Communauté Urbaine de Dunkerque d'une participation du coût d'intervention dans le cadre des ateliers linguistiques – Année Scolaire 2022/2023 :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au conseil :

La Ville de Gravelines développe chaque année, depuis janvier 2006, une action dénommée « Ateliers d'Eveil aux Cultures Etrangères » pour les jeunes de 4 à 10 ans durant le temps périscolaire.

Dans le cadre du dispositif des ateliers linguistiques mis en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque, les interventions linguistiques portant uniquement sur l'anglais et le néerlandais peuvent bénéficier de la prise en charge d'une participation du coût d'intervention à hauteur de 35€ maximum par heure.

Annuellement, le nombre prévisionnel d'heures se calcule comme suit :

Nombre de matinées programmées sur l'année scolaire 2022-2023	Interventions dispensées par	Nombre d'heures effectuées par matinée	Total des heures prévisionnelles 2022-2023
33	Intervenant recruté directement	2h30	82h30
27	La Maison de l'Europe	1h00	27h00
Total prévisionnel des heures sur l'année scolaire 2022/2023			109h30

Le montant prévisionnel des dépenses s'élevant ainsi à 2 800 €.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la prise en charge de ces interventions linguistiques à hauteur de cette somme de 2 800 € pour l'année scolaire 2022/2023.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

15. Classes de neige – Participation des familles – Année scolaire 2022/2023 :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil que :

La Ville de GRAVELINES organise les classes de neige pour l'année scolaire **2022/2023**. Il y a lieu de fixer le montant de la participation financière demandée aux familles pour l'envoi de leurs enfants en classes de neige.

Il est proposé au Conseil d'appliquer un tarif unique (base : coût de revient par enfant) :

- **145,00 € pour 9 jours sur place** pour les enfants fréquentant les écoles publiques ainsi que l'école du Sacré Cœur, **soit 16,11 € par jour.**

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame KERCKHOF : À ce jour, plus de 200 enfants sont prévus et 9 maîtres sur 4 séjours à partir de janvier à la Chapelle d'Abondance. Cela représente un effort financier d'environ 200 000 € pour la collectivité.

Monsieur le Maire : Bien, le retour des classes de neige, on croise les doigts mais en principe cela devrait aller. J'espère, Mme KERCKHOF, que vous avez préparé vos après skis pour aller constater sur place que tout est en ordre...

Madame KERCKHOF : Si vous me le dites, j'y vais...

Monsieur le Maire : Ah mais il faudra quand même aller voir ce centre que pour ma part je ne connais pas, je ne pense pas qu'un élu y soit déjà allé... Annabelle SALA connaît le site, c'est cela vous connaissez ? Vous pouvez nous en dire quelques mots, mettez-nous un peu l'eau à la bouche

Madame SALA : Moi je vais y aller en 2023 pour la 1^{ère} fois, les écoles de Oye-Plage centre y vont depuis une vingtaine d'années c'est ce que j'expliquais à ma voisine discrètement, toi tu y es allée Laurie...

Monsieur le Maire : Ah c'était hier, c'était hier pour Mme VERSTRAET...

Madame SALA : Les écoles y ont leurs habitudes et cela se passe très bien donc il n'y a pas de raison que cela se passe autrement pour Gravelines et j'y serai cette année en 2023 donc j'aurai plaisir à retrouver les écoles de Gravelines.

Monsieur le Maire : C'est attendu et cela nous tient à cœur que cela puisse repartir du bon pied. Merci Mme SALA, donc le 1^{er} séjour, les dates c'est ?

Madame KERCKHOF : En janvier...

Monsieur le Maire : Au niveau Education, je ne peux pas ne pas évoquer les 20 ans du conseil municipal des jeunes en regardant certains d'entre vous, plutôt certaines d'entre vous et donc pour me féliciter de cette initiative... Certains bien sûr, certains et certaines, c'est tout à fait cela, donc ce weekend il y aura un certain nombre de manifestations, je ne sais pas qui souhaite en dire un mot ? ... Mais en tout cas, si quelqu'un veut en dire un mot, je lui cède bien volontiers la parole. Mme DEVOS ?

Madame DEVOS : On a déjà commencé depuis mercredi pour le Festival de la Petite Enfance et de la Jeunesse, demain les 20 ans du CMJ donc demain matin de 10 h à 12 h tous les enfants élus du CMJ depuis 20 ans sont invités, tous les bénévoles et tous les encadrants qui ont œuvré donc Michèle et Raoul depuis le début et puis Léanna qui a été Conseillère, puis Adjointe, puis Maire du Conseil Municipal des jeunes, représentante à l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) puis aujourd'hui élue à nos côtés benjamine de notre conseil municipal. Et puis l'après-midi nous recevrons 11 ou 13 CME CMJ et la thématique sera sur le harcèlement, les enfants pourront travailler en séance.

Monsieur le Maire : Très bien, Mme VANDEWALLE, je vous regarde ce serait bien que vous puissiez nous dire quelques mots sur cette expérience de Maire du CMJ, vous l'avez vécue, on parle bien de ce qu'on a vécu personnellement...

Madame VANDEWALLE : Oui, Monsieur le Maire effectivement, j'ai eu l'honneur d'en faire partie il y a quelques années maintenant, moi je prône la participation, la création de conseils d'enfants, conseil de jeunes au sein des différentes collectivités territoriales. C'est un endroit qui permet à nos jeunes de découvrir plus tard comment fonctionne notre République, le fonctionnement d'une mairie mais également les autres institutions. On a eu la chance de les emmener, il y a quelques semaines au Sénat, les enfants étaient émerveillés de pouvoir découvrir cette belle institution. Voilà je n'ai pas plus de choses à dire, sauf que demain on passera un bon temps d'échanges sur différents sujets tous ensemble sur ces 20 dernières années, mais aussi sur les 20 années à venir.

Monsieur le Maire : Merci c'est une belle expérience. Saluer Emmanuelle PERY aussi qui est très présente, Raoul, Michèle... Julien qui est dans l'assemblée qui était Maire du CMJ qui a siégé à l'ANACEJ et il est bénévole. C'est bien parce que nous avons aussi la chance d'avoir des bénévoles depuis longtemps présents, depuis toujours quasiment, très fidèles, donc je suis très heureux que vous ayez eu cette idée collective d'ailleurs on a fait la une du magazine, voilà on a voulu vraiment acter les choses. Rendez-vous demain à 10 heures, on retrouvera celles et

ceux qui ont pu se libérer parce que j'imagine qu'il y en a qui sont aux 4 coins de la France peut-être pour certains à l'étranger... C'est vrai que cela nous rajeunit...

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Nous passons au chapitre « Affaires foncières », Monsieur WADOUX, de la 16 à la 19, vous ferez une pause et puis on écouterait Mr WILMOT.

D. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :

16. Vente à Mr GOUJON et Mme DELBARRE – Parcelle AB n°1077p :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil du souhait de Monsieur GOUJON et Madame DELBARRE, propriétaires de l'immeuble sis 4 square Houdon à Gravelines, d'acquérir une partie de la parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section AB n°1077 (ex AB n°700), d'une superficie d'environ 260 m², appartenant à la Ville de Gravelines.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 09 Août 2022.

Le 02 Septembre 2022, Monsieur GOUJON et Madame DELBARRE se sont engagés pour l'achat de cette emprise de terrain moyennant le prix de 13 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil de céder ladite parcelle de terrain moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

17. Vente à Mr DEHARTE et Mme ISIDORE – Parcelle AB n°985p :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil du souhait de Monsieur DEHARTE et Madame ISIDORE, demeurant 49 Boulevard Pascal à Gravelines, d'acquérir une partie de la parcelle non bâtie cadastrée section AB n°985, attenante à leur propriété et appartenant à la Ville de Gravelines.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 14 juin 2022.

Le 10 août 2022, Monsieur DEHARTE et Madame ISIDORE se sont engagés pour l'achat de cette emprise de terrain, d'une superficie d'environ 40 m², moyennant le prix de **600 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder ladite partie de parcelle de terrain moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

18. Vente à Mr et Mme JEZIOROWSKI – Parcelle BA n°709p :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil du souhait de Monsieur et Madame JEZIOROWSKI, demeurant 4 rue Louis Braille à Gravelines, d'acquérir une partie de la parcelle non bâtie cadastrée section BA n° 709, attenante à leur propriété et appartenant à la Ville de Gravelines.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 13 Juin 2022.

Le 18 Juillet 2022, Monsieur et Madame JEZIOROWSKI se sont engagés pour l'achat de cette emprise de terrain, d'une superficie d'environ 52 m², moyennant le prix de **780 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder ladite partie de parcelle de terrain moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.
Ne participe pas au vote : Mme Marie-Madeleine DUBOIS**

19. Vente à Mr et Mme LION – Parcelle AC n°463p :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil du souhait de Monsieur et Madame LION, demeurant 3 Square Mozart à Gravelines, d'acquérir une partie de la parcelle non bâtie cadastrée section AC n° 463, attenante à leur propriété et appartenant à la Ville de Gravelines.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 19 août 2022.

Par courrier en date du 30 Septembre 2022, Monsieur et Madame LION se sont engagés pour l'achat de cette emprise de terrain, d'une superficie d'environ 100 m², moyennant le prix de **1 500 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder ladite partie de parcelle de terrain moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur WADOUX, pour la délibération 18 : non-participation au vote de Mme DUBOIS, elle n'est pas là mais on prend acte je préfère préciser qu'elle n'aurait pas participé au vote car cela la concerne indirectement. Merci pas de souci sur ces délibérations, je passe la parole à Daniel WILMOT pour un projet, une cession mais l'occasion de vous présenter un projet dont là aussi nous sommes très satisfaits.

20. Vente au Groupe Invest Immo – Parcelles Ay n°s 21,23 et 26 :

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

Le groupe INVEST IMMO, représenté par Monsieur LORNIER, porte un projet immobilier sur l'immeuble appartenant à la Société Vaesken sise rue du Capitaine Laridant.

Pour accompagner ledit projet, la Commune a été sollicitée pour la cession des parcelles de terrain non bâties cadastrées section AY n°s 21,23 et 26, d'une superficie totale de 1 023 m², lui appartenant.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service France Domaine a rendu son avis en date du 27 Octobre 2021.

Monsieur LORNIER, via son notaire, a fait part de son accord en date du 3 Octobre 2022 pour l'achat des dites parcelles moyennant le prix de **85 000 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder les parcelles de terrain non bâties cadastrées section AY n°s 21,23 et 26 moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur WILMOT : Comme vous pouvez le voir sur les slides qui sont projetées, la construction de 85 logements sur 6 ilots avec du parking intérieur privé mais également 16 places de parking sur le domaine du terrain de la ville, publiques. 20 logements sociaux qui seront situés Rue Laridant, ce sont des bâtiments de qualité, du matériau allant du bois à la brique et aux matériaux projetés. Initialement l'architecte qui est un ancien architecte Gravelinois qui avait ses locaux au-dessus de la gare de Gravelines qui a donc ce projet, avait mis des toitures plates, au final on arrive à des toitures avec des pans inclinés. Une réunion publique s'est tenue également en présence des riverains et ceux-ci ont manifesté quelques souhaits notamment sur le fait qu'on démolisse des entrepôts et qu'on y mette des bâtiments R+2 R+3 devant chez eux, c'était certainement l'occasion pour eux d'avoir un terrain plus espacé, plus aéré... Toutefois en fonction de leurs demandes par rapport aux bâtiments que vous voyez qui sont situés dans la rue de la Gare face à ces maisons, ils sont de niveau plus bas pour conserver la luminosité sur leur façade. On accompagne le projet avec la liaison douce qui sera prolongée ensuite, qui est arrêtée actuellement à cause des travaux, demain cette voie serait avec les engins, contrariée, et donc tout cela est en attente mais ils tiennent compte de la berge pour une liaison douce, de la liaison douce également sur la rue de la Gare qui mène à la gare et donc en fait tous les critères qui ont été énoncés au cours de cette réunion publique ont permis d'avoir un projet qui doit normalement convenir aux riverains et qui dans tous les cas représente physiquement d'agréables façades. Alors bien sûr, c'est un projet complémentaire à tous les projets qu'on développera par la suite mais on s'aperçoit quand même que les investisseurs sont à Gravelines, on a besoin de logements de qualité et c'est ce qui est proposé sur ce lotissement avec ces 6 ilots.

Monsieur le Maire : Merci je pense que chacune et chacun peut se féliciter de cette réalisation, il va falloir déconstruire, donc il va se passer un peu de temps encore mais voilà... Le délai de livraison théorique ?

Monsieur WILMOT : Le permis de construire est aujourd'hui déposé, c'est un permis qui sera également étudié par l'ABF avec son délai, mais ce sont surtout des projets qui dépendent pour l'investisseur de son taux de vente d'immeubles et d'appartements. Il est obligé vis-à-vis des banques d'avoir un financement assuré de ses constructions à hauteur de 50 %. Ce qui fait que dès qu'il aura vendu les 50 % de logements il pourra ensuite démarrer son chantier, voilà Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Oui après voilà il y a les enjeux de dépollution...

Monsieur WILMOT : Oui voilà il y a toute la partie démolition, dépollution...

Monsieur le Maire : Il y aura beaucoup ?

Monsieur WILMOT : Ce sont quand même des bâtiments qui ont de l'amiante, des toitures tôlees, savoir après ce qu'il y a sous les sols... Il y a eu des sondages faits par le futur acquéreur qui a aujourd'hui des résultats.

Monsieur le Maire : Et côté ABF ?

Monsieur WILMOT : Côté ABF, ils l'ont rencontré... On attend maintenant... Entre rencontrer et avoir la signature de l'ABF, Monsieur le Maire, c'est parfois différent donc il y aura peut-être des ajustements qui auront lieu mais...

Monsieur le Maire : On me dit que si tout va bien, je dis bien si tout va bien, cela pourrait être au 1^{er} semestre 2025, la livraison... Ce n'est pas très loin alors on va espérer qu'il n'y ait pas d'obstacle. Chers collègues, je crois que chacune et chacun peut réfléchir pour essayer de faire avancer cette opération, chacune et chacun peut contribuer, voilà... Merci Mr WILMOT et on rétablit un parking public d'une quinzaine de places, cela c'est important. Il y a eu un petit débat sur le prix de cession, 85 000 €, les Domaines c'était un peu moins, mais bon on est quand même facilitateur donc quelques recettes d'investissement dans notre escarcelle, Mr VEYER... Il faut que chacun participe aussi à l'action de la ville, voilà...

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Monsieur WADOUX, on vous repasse la parole pour les délibérations 21 à 26.

21. Vente à Mr et Mme DAMEN – Parcelle AR n°542p :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil du souhait de Monsieur et Madame DAMEN, demeurant 14 rue Jean Moulin à Gravelines, d'acquérir une partie de la parcelle non bâtie cadastrée section AR n° 542, attenante à leur propriété et appartenant à la Ville de Gravelines.

Conformément à l'Article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 10 Juin 2022.

Le 04 Octobre 2022, Monsieur et Madame DAMEN se sont engagés pour l'achat de cette emprise de terrain, d'une superficie d'environ 140 m², moyennant le prix de **2 100 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder ladite partie de parcelle de terrain moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

22. Vente à Mr et Mme FOURNIER – Parcelle AC 463 :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil du souhait de Monsieur et Madame FOURNIER, demeurant 4 Square Mozart à Gravelines, d'acquérir une partie de la parcelle non bâtie cadastrée section AC n° 463, attenante à leur propriété et appartenant à la Ville de Gravelines.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 01 Septembre 2022.

Monsieur et Madame FOURNIER se sont engagés pour l'achat de cette emprise de terrain, d'une superficie d'environ 185 m², moyennant le prix de **2 775 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder ladite partie de parcelle de terrain moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

23. Vente à Mr et Mme DECHERF - 31 rue de Calais – Retrait de la délibération du 30 Mars 2022 :

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil :

Par délibération en date du 30 Mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé la vente de l'immeuble sis 31 rue de Calais et cadastré Section AX n°330, à Monsieur et Madame FICNER

Par courrier en date du 17 Juin 2022, Monsieur et Madame FICNER nous ont informés du fait qu'ils n'entendaient plus poursuivre le projet.

Il convient donc de retirer la délibération du 30 Mars 2022.

Dans ce contexte, les démarches ont été engagées pour remettre en vente le bien. Un mandat de vente a été signé le 25 Juillet 2022.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service France Domaine a rendu son avis en date du 05 Janvier 2022.

Monsieur et Madame DECHERF se sont engagés en date du 4 Octobre 2022 pour l'achat dudit immeuble moyennant le prix de **211 999 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder l'immeuble sis 31 rue de Calais moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

24. Acquisition de parcelles à l'Association Syndicale Libre – Avenue des Peintres :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil :

Pour répondre aux sollicitations de riverains, membres de l'Association Syndicale Libre sise avenue des Peintres, différents échanges avec les services de la Ville ont eu pour objet la rétrocession de deux emprises non bâties, au profit de la Ville.

La Société Vacherand, représentant de ladite Association Syndicale Libre a sollicité la rétrocession de ces parcelles, pour l'euro symbolique, au profit de la Commune.

Après instruction, par courrier en date du 25 Août 2022, la Commune a accueilli favorablement cette demande

Il est donc proposé au Conseil d'accepter le principe de la rétrocession à l'euro symbolique au profit de la Commune de Gravelines, des parcelles non bâties cadastrées AC n^{os}172 et 185 appartenant à l'Association Syndicale Libre sise avenue des Peintres.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

25. Acquisition à la SCI FDG – Parcelle B n°1360 :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil :

La SCI FDG est en cours d'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°1360 sise Route de Bourbourg.

Cette propriété se situe dans l'emprise d'un projet de renouvellement urbain.

Dans le cadre de ce projet, la Commune entend se constituer une réserve foncière opportune.

Dans ce contexte, la Commune a proposé à la SCI FDG d'acquérir ledit immeuble, d'une superficie de 1 300 m², libéré de toute construction.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du

Il est donc proposé au Conseil d'acquérir ledit immeuble au prix de 225 000 euros

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Monsieur WILMOT va préciser l'objet de cette acquisition qui peut surprendre.

Monsieur WILMOT : Oui effectivement dans le contexte si on regarde la situation aujourd'hui, on peut se demander pourquoi la ville souhaite acquérir cette parcelle, en fait les terrains qui sont situés à l'arrière sont devenus des terrains constructibles liés à la modification du PLU qui a été faite récemment, enfin qui est en cours d'instruction mais c'est la demande de la ville que ce soit fait et donc cela nous permet, sachant qu'elle serait rasée, d'ailleurs les travaux de démolition sont pris en charge par le vendeur. Donc on va récupérer un terrain qui va ouvrir sur la zone arrière sujette à une future urbanisation et notamment le projet d'Intermarché qui était précédemment situé de l'autre côté de la route, sur la route de Bourbourg, et donc la possibilité de rapatrier éventuellement Intermarché ou une autre entité sur ce site et de faire de l'urbanisation, également donc de l'habitat sur à peu près 7 hectares. C'est pour cela qu'il nous est important d'avoir cette parcelle et d'ouvrir ce nouveau quartier par cet accès-là.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur WILMOT pour cette précision importante.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

« Gravelines Passionnément » vote pour.

26. Bail emphytéotique – Maison de l'éclusier - avenant n°1 :

Monsieur Claude WADOUX, rappelle au Conseil que par acte en date des 23 et 26 Octobre 2018, la Commune de Gravelines a consenti un bail emphytéotique à la SCI RABAT, représentée par Mr Maxence RABAT, sur la parcelle cadastrée Section AT n°79 sise 23 Rue des Islandais.

Aux termes de cet acte, la redevance est révisée chaque année sur la base de l'Indice du Coût de la Construction.

Pour que cet indice soit davantage adapté à l'activité exercée, il convient de le modifier par avenant. Il sera remplacé par l'Indice des Loyers Commerciaux.

Il est donc proposé au Conseil la signature d'un avenant au bail emphytéotique pour modifier l'indice de révision initial.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Bien merci, chapitre « Affaires foncières et Patrimoniales » dynamique, c'est le développement de la ville qui est en jeu à travers ces opérations d'acquisitions, de cessions. Je suis très heureux aussi que nous ayons revendu la maison que nous avons achetée Rue de Calais, à un prix tout de même conséquent donc voilà je suis très heureux que nous soyons arrivés à ce niveau-là. Ce sera quelques euros supplémentaires dans notre escarcelle, Mr VEYER, une recette d'investissement, c'est important si nous voulons investir, il faut des recettes d'investissement. Voilà pas de problème ? Merci.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : « Attractivité - Evènementiel - Action Economique », nous revenons au centre de formation d'apprentis, Mr WILMOT, ce soir c'est jour de fête pour vous... Allez-y...

Monsieur WILMOT : Vous remarquerez que j'ai mis la cravate, ce soir, Monsieur le Maire...

E. ATTRACTIVITE – EVENEMENTIEL – ACTION ECONOMIQUE :

27. Participation financière à la création d'un centre de formation d'apprentis – Convention pluriannuelle de financement 2022-2024 – Attribution de la subvention pour 2022 – Association BTP-CFA Hauts de France :

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

Dans un contexte conjuguant défi climatique et crise énergétique, nous constatons que le tissu local d'entreprises artisanales des métiers du bâtiment n'est pas suffisamment dense pour

accompagner le développement du marché de la rénovation énergétique. Cette carence du territoire a pu être objectivée à travers les travaux de diagnostic menés par la chambre des métiers et de l'artisanat.

Face à ce qui constitue l'un des enjeux les plus prégnants de la stratégie d'adaptation au changement climatique, nous devons armer notre territoire pour démultiplier le nombre d'artisans pouvant répondre à ces besoins.

A cet effet, la Ville de Gravelines s'est engagée, avec le concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque, dans un projet de zone d'activité axée autour des métiers du bâtiment sur le site des anciennes cartonneries. Celui-ci vient d'entrer dans une phase opérationnelle et constituera un outil de développement pour répondre aux besoins des artisans d'aujourd'hui (village d'artisans) mais également permettre la formation des artisans de demain.

Avec plus de 700 000 nouveaux contrats débutés chaque année, l'apprentissage connaît une forte progression depuis 2 ans permettant à la France de combler petit à petit son retard par rapport à ses partenaires européens.

En effet, l'apprentissage constitue aujourd'hui un véritable tremplin vers la vie professionnelle puisque 70 % des apprentis trouvent un emploi dans les sept mois suivant leur formation. Partageant son temps entre entreprise et centre de formation, l'apprenti apprend un métier tout en travaillant et acquiert ainsi des compétences et une véritable expérience professionnelle.

La construction fait partie des branches d'activité accueillant le plus de jeunes en formation. Le levier de l'apprentissage vise à permettre aux entreprises des métiers du BTP d'anticiper les évolutions de l'environnement du secteur de la construction.

Dans ce cadre, BTP CFA HAUTS-DE-FRANCE a pour mission première de développer la formation professionnelle, notamment l'apprentissage et la formation professionnelle continue dans les métiers du bâtiment (Gros-Œuvre, le Bois, les Fluides et Énergies, la Finition et la Maintenance).

Gouvernée paritairement, cette association souhaite contribuer activement à la montée en compétences des professionnels du BTP en étant à l'écoute des besoins du secteur de la construction.

Elle forme aujourd'hui plus de 2 000 apprentis dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, accompagné par plus de 1 600 entreprises partenaires. Elle est ainsi l'acteur principal de la formation aux métiers du Bâtiment dans le Nord et le Pas-de-Calais avec notamment le CFA d'Hesdigneul.

En outre, une antenne de ce CFA s'est installée depuis un an dans les locaux de l'ALEFPA à Petit-Fort-Philippe où 40 apprentis ont été accueillis en septembre dernier pour apprendre les métiers de la maçonnerie, de la peinture et du carrelage.

Encouragé par ce premier succès, BTP CFA HAUTS-DE-France souhaite dorénavant implanter un nouveau centre de formation sur le site des cartonneries pour participer à la constitution d'un pôle de compétitivité autour des métiers du bâtiment. Avec un objectif de 90

apprentis dès 2025, ce nouveau bâtiment de 2 245 m² de surface de plancher renforcera l'offre de formation des gravelinois dans ce domaine.

Il sera financé à hauteur de 50% par la Région Haut de France pour un budget global estimé à un peu moins de 8 Millions d'euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement de cet outil de proximité ayant capacité à fournir un potentiel de service au territoire :

- Par la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2022-2025 afin de fixer les modalités du financement apporté par la Ville, avec un objectif de 600 000 € sur la période totale.
- Par l'attribution d'une subvention d'investissement, conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs, d'un montant de 200 000 euros au titre de l'exercice 2022.

La Commission Extra-Municipale « Développement économique, zones d'activités, commerce, Artisanat, Auto entrepreneuriat, tourisms, grands évènements commerciaux, foires et Marchés » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur WILMOT. Je pense qu'on a tout dit sur ce sujet et on s'en félicite toutes et tous. Sur l'attractivité je voulais quand même vous dire que le 1^{er} festival du cirque des Hauts de France a accueilli 12 608 spectateurs, c'est un chiffre quand même remarquable. C'était une 1^{ère} donc chacun s'accorde à dire que c'était un grand succès et donc je formule le vœu que nous puissions organiser une 2^{ème} édition, on aura quelques travaux de confortement d'accueil du chapiteau à réaliser, il ne faudra pas tarder à s'y pencher, j'en ai déjà parlé au Sivom, propriétaire des locaux. Quant au festival du rire, le même weekend, qui au départ nous inquiétait un peu, il a fait 1 546 spectateurs donc c'est un chiffre aussi tout à fait conséquent. « Laurent BAFFIE » 583 spectateurs, 492 pour « les Jumeaux » et 471 pour la pièce de théâtre « Les Bauderches », on était très content pour eux de revoir cette dynamique. Lors du prochain conseil municipal, le 16 décembre, merci Mme DELVAL pour votre vigilance, nous évoquerons la délibération cadre sur la santé, je regarde Mme BLEUEZ et Mr MERLEN. Il faut s'y préparer de manière à ce que dans les commissions rapidement cela puisse passer et être élaboré, nous avons une campagne de communication qui est lancée aussi sur les réseaux mais aussi sur le papier « Gravelines, j'y suis bien », voilà un beau message pour convaincre les médecins, sans trahir de secret, 2 touches très très sérieuses de 2 médecins, donc cela devrait se concrétiser et il est temps que nous passions cette délibération dans les semaines qui viennent pour pouvoir mettre en œuvre tout cela. Vous dire aussi que j'étais très satisfait d'accueillir 350 personnes à l'Arsenal, lundi soir, dans le cadre des journées organisées par Agir, le CCAS, les acteurs de l'emploi au sens large avec Audrey COSSART mobilisée, c'était le 15 novembre et la Mission Locale fait aussi une initiative, ce sera le 24 novembre à Sportica, plus ciblée 16/25 ans. On essaye d'être dans la course de toutes ces entreprises qui s'installent. Lors du prochain conseil, je le disais tout à l'heure, nous présenterons aussi l'avancement du projet « Port Vauban » cela a avancé, Lidl il y a des choses qui ont évolué positivement etc... Donc cela avance bien, l'ABF semble motivé donc pourvu que cela se confirme, en tout cas,

les choses avancent bien. Attractivité, c'est bien sûr l'évènement de ce mois de décembre, Mme VERSTRAET et Mr BOONEFAES donc rendez-vous tous le 3 décembre à 17h30, le programme est sorti, je m'adresse à nos téléspectateurs des réseaux sociaux pour vous dire : venez, venez à ce marché de Noël, participez, une centaine d'exposants, un programme d'animations tout à fait exceptionnel, tout à fait exemplaire et je voudrais saluer toutes les équipes qui sont mobilisées et qui font un travail remarquable. On va essayer de faire une belle fréquentation, je ne vais pas me lancer dans des chiffres même si j'ai toujours un chiffre qui tourne en permanence en tête, mais nous finirons bien par y arriver. Voilà beaucoup de choses au niveau Attractivité, beaucoup de choses positives, merci pour votre mobilisation à ces manifestations les uns et les autres car il faut qu'on soit aussi aux côtés de celles et ceux qui organisent, de celles et ceux qui font. On a eu aussi une excellente Saint Martin qui s'est très bien déroulée, je salue le service animations fêtes. C'était aussi une renaissance car cela faisait une paire d'années que ça n'avait pas eu lieu donc il faut s'en féliciter

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Nous arrivons aux affaires budgétaires et financières, le meilleur pour la fin comme on dit, Mr VEYER, on va voir si cela se vérifie, vous avez la parole pour cette décision modificative.

F. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :
28. Décision Modificative – Budget Principal :

Monsieur Julien VEYER, fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu dans le cadre de l'exécution du Budget Primitif 2022 – Budget Principal de procéder à l'ajustement de certains crédits.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur VEYER : La Décision Modificative a pour objet d'ouvrir des crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget. Ces crédits doivent être couverts soit par des recettes nouvelles, soit par une réduction des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Présentation par section	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	22 779.00 €	127 254.00 €
Investissement	78 561.00 €	72 586.00 €
Total du budget	101 340.00 €	199 840.00 €

Cette décision modificative est en suréquilibre de recette de 5 975.00 € pour la section d'investissement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, cette décision modificative fait apparaître un besoin à hauteur de 104 475.00 €. Ce besoin est couvert par l'affectation des résultats du compte administratif 2021 dont le résultat de fonctionnement reporté a été inscrit dans le Budget Supplémentaire 2022 voté le 29 juin 2022.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses et recettes réelles d'investissement

Cette décision modificative constate :

- ✓ Des ajustements comptables au sein de certains programmes et des virements de chapitre (20, 21 et 23) ;
- ✓ **Des nouvelles dépenses pour 22 000.00 €**
 - o 10 000.00 € pour le remplacement du moteur du bateau des permis de la base nautique ;
 - o 12 000.00 € pour le remplacement du sol du grand manège au centre équestre.
- ✓ **Des recettes réelles d'investissement à hauteur de 27 975.00 € :**
 - o Subvention Prime Advenir pour la pose de 7 bornes de recharge pour les véhicules électriques.

B. Dépenses et recettes d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre d'investissement : 50 586.00 €
Les recettes d'ordre d'investissement : 50 586.00 €.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Dépenses réelles : **+126 650.00 €**
Soit

• **- 9 098.00 € au chapitre 011 – charges à caractère général**

• **+521 870.00 € au chapitre 012 – charges de personnel**

Dont

- o L'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3.5% au 1er juillet 2022 soit environ 409 000 € suite à l'application du décret du 8 juillet 2022 ;
- o Une revalorisation au 1er septembre de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) pour les agents de la catégorie C soit 47 000.00 € ;
- o L'évolution de 0.45 points du taux de la « taxe de transport » à hauteur de 28 000.00 €.

• **-400 000.00 € au chapitre 022 pour le financement de l'augmentation de la valeur du point d'indice au chapitre 012.**

• **+458.00 € au chapitre 65 – autres charges de gestion courante**

• **+13 420.00 € au chapitre 67 – charges exceptionnelles**

Dont

- o **+2 000.00 € au 6714 – bourses et prix pour les récompenses des Boucles de l'Aa ;**

- o +5 740.00 € au 6718 pour le versement de l'indemnisation au prestataire EVASION 78 suite à l'annulation des classes de neige 2022 ;
- o +3 780.00 € au 673-titres annulés sur exercices antérieurs.

Recettes réelles : **+22 779.00 €**
Soit

- **+38 000.00 € au chapitre 013 – atténuations de charges** (au 6419-remboursements suite maladie)

- **-39 307.00 € au chapitre 70 – Produits des services**

- o -44 000.00 € au 70848 suite à la non récupération des frais de mise à disposition de personnel communal au Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme ;
- o +4 693.00 € au 70323 pour l'encaissement des redevances « terrasses ».

- **-133 066.00 € au chapitre 73 – impôts et taxes**

- o -158 947.00 € au 73211 – Attribution de Compensation suite au prélèvement d'un 1/3 du gain de fiscalité 2020-2021 qui est cumulé au gain 2021-2022 soit une AC diminuée de 506 310 € sur 2022 ;
- o +21 398.00 € au 73212 – Dotation de Solidarité Communautaire ;
- o +4 483.00 € au 7343 – taxe sur les pylônes.

- **+26 805.00 € au chapitre 74 – dotations et subventions**

- o +4 528.00 € au 74718 – subvention accordée par l'État suite à l'acquisition de capteurs CO2 pour les écoles ;
- o +4 000.00 € au 7472 de la région des Hauts-de-France pour l'évènement « Terre de jeux 2024 » ;
- o +6 339.00 € au 7478 de la CAF pour les ALSH d'été ;
- o +11 938.00 € au 74834 – allocations compensatrices pour les locaux industriels.

- **+121 488.00 au chapitre 75 – autres produits de gestion courante**

Dont

- +113 456.00 € suite à la signature de la convention d'occupation temporaire de l'équipement « Sportica » par la RGESL.
- + 6 666.00 € pour la location de la salle Cap Nord à la société ID Formation.

- **+8 255.00 € au chapitre 77 – produits exceptionnels**

Dont

- o +2 227.00 € au 773 – remboursements sur exercices antérieurs ;
- o +6 024.00 € au 7788-remboursements suite à de sinistres.

B. Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 604.00 €

Les recettes d'ordre de fonctionnement : 604.00 €.

Monsieur le Maire : Merci Mr VEYER, il est important de voter cette décision modificative marquée par des prélèvements en hausse pour l'espace communautaire, la péréquation communautaire qui progressivement se développe, disons-le, et donc nous oblige à repenser aussi notre service public, on est en train de préparer le budget 2023 et inutile de vous dire que

c'est compliqué, chacune et chacun le sait, mais c'est peut-être la 1^{ère} fois que c'est aussi compliqué. Ce qui explique aussi que nous n'allons pas pouvoir voter le budget en décembre comme d'habitude mais que nous allons le voter fin mars début avril, c'est tellement compliqué les ajustements qu'il faut qu'on ait vraiment les résultats comptables de l'exercice 2022 et les bases fiscales exactes pour savoir sur quoi on peut tabler.

Le Conseil Municipal,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Le vote de la Décision Modificative du Budget Principal a donné les résultats suivants :
 - Votants : 30
 - Suffrages exprimés : 30
 - Pour : 30
 - Contre : 0

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

G. INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire : Nous avons eu aussi une bonne nouvelle c'est que lors du Trophée du Management Territorial remis par l'AFNOR, la ville a été mise à l'honneur et a eu 2 prix avec 2 autres collectivités sur 250 participants sur le chapitre : qualité du service public et actions innovantes, un travail d'Aurélié MULLER et de Sylvie DELVAL que je tiens à saluer. J'avais interpellé le Sous-préfet par rapport aux nuisances aériennes qui ont été entendues par les Gravelinois et les habitants du Littoral. Celui-ci m'a répondu, je vous passe le chapitre précédent mais je vous lis cette phrase qui est quand même importante : « Je n'ignore pas les nuisances réelles que ces moyens aériens occasionnent aux riverains du Littoral, ce dont vous m'avez parlé plusieurs fois, j'ai convoqué les services de la DGSC, les différents opérateurs aériens ainsi que les forces de sécurité intérieure afin d'établir des pistes d'amélioration de leurs conditions d'exploitation ». J'ai eu un peu l'impression que ces derniers temps, cela allait un peu mieux mais peut-être que c'est fonction de l'endroit où on se situe, du moins, c'est l'impression que j'ai eue. Crise migratoire qui, vous le savez, nous mobilise fortement, j'ai donc eu 2 réunions sur le terrain avec Mr BOONEFAES et Monsieur le Sous-préfet, et la Direction de la centrale qui va donc se charger de nettoyer les abords du site dont elle est propriétaire. Nous faisons la même chose pour les espaces dont nous sommes propriétaires, ce sont 3 agents qui sont donc mobilisés tous les jours et donc un coût d'élimination des déchets, plus la mobilisation des agents estimée de l'ordre de 150 000 € /an. La CUD avec l'action de son Président et de différents Maires a obtenu une enveloppe, c'est encore officieux mais cela va devenir officiel de 800 000 € de la part des Britanniques donc j'espère que nous allons pouvoir être remboursé, ce serait une belle petite recette de fonctionnement Mr VEYER, donc j'espère que nous allons pouvoir encaisser cette recette, car ce sont des dépenses qui s'ajoutent... On ne peut pas laisser les bois dans l'état avec tous ces vêtements etc... Je suis interpellé journallement par les riverains, comme vous tous, donc il y a un travail étroit avec le Sous-préfet qui ne ménage pas son temps comme son prédécesseur sur ce sujet. Gérald DARMANIN m'a aussi répondu : il a demandé au Préfet de mobiliser le maximum de forces de l'ordre, bon

voilà j'ai un courrier, il m'a répondu, j'ai un courrier de sa part sur ce sujet compliqué, très compliqué qui ne se règlera finalement que lorsque les Anglais demanderont des papiers à celles et ceux qui veulent travailler chez eux, donc il faut revoir les Accords du Touquet voilà... Sinon je crois que le problème restera... Depuis Sangatte pour les plus anciens d'entre nous, vous avez tous en tête Sangatte, et puis bon c'est un site stratégique quand même donc... Les travaux du Schelfvliet, on m'interroge aussi souvent pour savoir quand est-ce que cela va être terminé, les gens s'impatientent... Moi aussi, je m'impatiente, mais vous savez, il y a énormément de réseaux qui passent à cet endroit, c'est un point de liaison très important et l'entreprise essaye de faire ce qu'il faut mais je ne peux pas encore vous donner de date précise, j'espère dans les semaines qui viennent mais je n'ai pas encore de date à vous donner aujourd'hui. Les vœux à la population se dérouleront plus tôt que d'habitude, j'en profite pour m'adresser à la population ce sera jeudi 5 janvier, à l'Arsenal, à 18 h 00. Ce sera l'occasion de renouer avec ces vœux, cela fait quand même quelques temps qu'ils n'avaient pas eu lieu. Le débat sur l'EPR, le nouveau réacteur, a démarré sur Penly, il va y avoir aussi des réunions aussi en région et puis ce sera le tour de Gravelines, bien évidemment nous serons mobilisés, on va essayer de voir pour qu'on puisse aller à Penly, je regarde Alain BOONEFAES qui connaît bien les lieux puisqu'il y a travaillé, il y a même été élu, si ma mémoire est bonne...

Monsieur BOONEFAES : Non... Dans la Vienne...

Monsieur le Maire : Ah c'était dans la Vienne, je confonds avec la Vienne... Donc voilà il faut qu'on voit un peu comment cela se passe à Penly et le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) a écrit au Président d'EDF pour demander une instance de pilotage parce qu'il y a beaucoup de choses à regarder : les logements, les routes, la qualification, il y a beaucoup de sujets. La direction d'EDF, dans un courrier de Monsieur LÉVY, dont j'étais destinataire a accepté que le PMCO soit pilote de ce dossier de l'accueil de l'EPR. Pour mettre les choses en perspective, c'est 20 milliards, les 2 EPR à Gravelines, là on a parlé tout à l'heure de Verkor, c'est 1,2 milliards, et le canal Seine Nord c'est 4,5 milliards. Cela situe les enveloppes en termes de flux et d'enjeux, l'EPR n'est pas communautaire il est beaucoup plus large que cela, il va jusqu'à Boulogne, je salue Modou FALL qui connaît bien le sujet. Nous aurons aussi des travaux qui sont obligatoires, c'est compliqué les travaux en centre-ville, on ne se fait pas des amis non plus là, avec les travaux en centre-ville mais on va devoir, on n'a pas le choix, la CUD doit initier des travaux d'assainissement et d'eau potable du Boulevard Lamartine pour une durée de 4 mois car il faut qu'on termine le bout si vous voulez devant la maison des associations jusqu'à l'endroit où on s'était arrêté donc il faut qu'on fasse cet espace parce que cela menace de s'effondrer, vous savez quand vous ne remplacez pas les réseaux d'assainissement, à un moment donné c'est la route qui s'écroule. Donc nous allons devoir faire ces travaux d'une durée de 4 mois, ce qui nous oblige à devoir différer les travaux de Flandre Opale Habitat rue de Dunkerque, ils étaient prêts mais on ne peut pas à la fois bloquer la rue de Dunkerque etc... À un moment donné, sinon cela va poser un certain nombre de problèmes donc on va devoir différer aussi. Voilà, j'ai essayé d'être assez complet, vous dire aussi qu'il y a un débat qui se lance qui est important sur la reconstruction du site électrique de la Warande, la Warande à Bourbourg n'est plus adaptée et donc il y a une permanence qui a eu lieu, c'était hier ou avant-hier mais le débat continue sur le sujet du lieu de la reconstruction. Il y a également un débat qui est lancé sur la décarbonation d'Arcelor parce que quand on dit décarboner Arcelor cela veut lui dire lui amener de l'électricité et pour lui amener de l'électricité, il faut lui amener des lignes électriques donc il faut tirer des lignes électriques, donc il faut savoir où elles passent ces lignes électriques c'est un gros sujet. C'est un document qui a été fait aussi avec toute une série de concertations, voilà je m'arrête là, l'actualité est

dense, l'actualité est riche. La vie communale est palpitante, je vous souhaite une bonne soirée.
Mme VERSTRAET, oui ?

Madame VERSTRAET : Si je peux me permettre, pour finir sur une note plutôt positive je voulais rappeler la distribution du colis des aînés le 24 novembre, dans les salles de Petit-Fort, Gravelines centre et pour les Huttes il y a un petit changement, cela sera à la salle Caloone pour des raisons de logistique.

Monsieur le Maire : Le colis des aînés avec cette année aussi un « petit plus » parce qu'on a souhaité compenser l'absence de notre repas pour des raisons de travaux à Sportica donc il y aura un petit chèque...

Madame VERSTRAET : Un chèque de 15 euros qui a été distribué à chaque aîné de plus de 65 ans.

Monsieur le Maire : Ah cela a déjà été distribué... Il n'y en aura pas un 2^{ème} non... À consommer chez nos commerçants Gravelinois. Je vais vous demander de bien vouloir rester à vos places pour signer la décision modificative, voilà je lève la séance et vous remercie de votre attention.

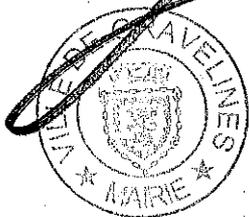
La séance est levée à 19 h 55

Mis en ligne sur le site de la Ville le 09 MAI 2023

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 16 MARS 2023

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,



Bertrand RINGOT

Christelle DENEUVILLE

(Suspension séance – conseil municipal du 18-11-2022)

Monsieur le Maire : Je vais suspendre notre séance comme le veut les dispositions du CGCT pour accueillir Laurent PARRA, Directeur Général du CFA BTP HDF, il va vous présenter ce bel organisme. Comme vous le savez, c'est un jour, c'est vrai, je le dis avec humilité mais avec sincérité, un peu historique, je salue le Président qui est dans la salle, merci d'être présent Monsieur le Président, car c'est vrai que c'est un projet dont nous rêvons on peut le dire comme cela depuis notre 1^{er} mandat. Donc dès 2001/2008, nous avons imaginé d'avoir un CFA apprentis à Gravelines pour différentes raisons sur lesquelles il est inutile de s'étendre, cela n'a pas pu se faire mais cela se fait aujourd'hui donc c'est vrai que c'est une grosse satisfaction parce que j'ai toujours pensé que l'arrondissement de Dunkerque méritait d'avoir un établissement de ce type et c'est vrai que pour celles et ceux qui ont eu la chance de visiter le CFA de Neufchâtel Hardelot : internat, on va vous en dire quelques mots, on est tout de suite séduit par le travail qui est réalisé, par la qualification qui est apportée aux jeunes, par le devenir aussi cela a été rappelé, quasiment 1/6 ou 1/7 finissent par créer leur entreprise, c'est formidable. Dans l'arrondissement de Dunkerque, on n'est pas les 1ers de la classe en termes d'artisanat de la région Hauts de France, pourquoi ? Parce que nous avons une tradition de grande entreprise que nous poursuivons, hier nous avons eu Verkor qui va créer 1 200 emplois, nous avons eu SNF lors du dernier conseil qui va en créer pour commencer 150 à 200 mais je vois bien la progression aussi à terme de SNF, de Clarebout etc... Mais aussi n'oublions pas l'impératif d'avoir aussi des artisans sur le territoire car l'artisanat c'est le lien social, la proximité, c'est beaucoup de choses l'artisanat c'est autre chose que la grande entreprise, je pense qu'il faut travailler sur ces 2 angles et donc c'est l'ambition que nous avons. Voilà l'introduction que je voulais faire, je remercie les adjoints, ils sont nombreux : Daniel, Raoul, Laurie Verstraet, Alain Merlen, toutes celles et ceux qui ont travaillé sur ce sujet puisque c'est inter délégations cette thématique bien évidemment qui cible les jeunes, qui cible les artisans, qui cible l'aménagement, qui cible l'emploi, voilà et quelque part bien évidemment le secteur social. Je m'arrête là, je voulais juste exprimer ma satisfaction et j'ai hâte de voir ce centre dans un endroit fantastique près de la gare de Gravelines. On a reçu « Envoyé Spécial », « Envoyé Spécial » est venu nous voir pour parler de la ligne ferroviaire Calais / Gravelines / Dunkerque, donc un utilisateur Vincent LEUREGANS, pour ne pas le citer, a témoigné sur le fait que cette ligne pourrait encore bénéficier de quelques améliorations, voilà... Pour être raisonnable dans mon propos... C'est un lieu important, l'association AGIR est à proximité, je salue son Président, la zone d'activités dont Daniel WILMOT va vous détailler tout à l'heure dans la délibération ce qui va être fait... Bref c'est un endroit, c'est un peu le sud de Gravelines qui va se développer, avec pas loin, l'habitat on y reviendra aussi dans quelques instants, je m'arrête et Monsieur PARRA je vous souhaite la bienvenue et je vous passe la parole.

Monsieur PARRA : Merci à tous, bonsoir. Rapidement BTP FCFA, c'est 160 salariés, 2 300 apprentis sur maintenant 5 sites avec le site de Gravelines, nous intervenons uniquement sur l'ex Nord Pas-de-Calais, nous n'avons pas réussi à fusionner avec la Picardie, alors ne me demandez pas pourquoi, c'est comme cela mais on ne sait jamais cela risque d'arriver... Donc effectivement, il y a maintenant 18 mois, Monsieur le Maire et ses équipes nous ont sollicités avec la Chambre des Métiers pour créer un CFA du Bâtiment, nous avons fait une étude de marché pour estimer le besoin et effectivement il y a un besoin. Il y a un besoin sur le périmètre Calais/ Dunkerque/ Saint-Omer, et Gravelines nous semblait le lieu le plus intéressant pour pouvoir s'implanter. Alors, je ne vous cache pas, Monsieur le Maire, que j'espère que la ligne entre Dunkerque et Gravelines va fonctionner et continuera à bien fonctionner puisque je ne vous cache pas que les jeunes de Dunkerque ont quelques difficultés pour nous rejoindre. Nous avons même envisagé avec mon Président Pierre SERRANO, de mettre en place une navette,

mais il y a quand même un train qui est direct mais qui a du mal à bien fonctionner donc bref j'espère que vous arriverez un jour à trouver une solution. Aujourd'hui bien évidemment cela s'inscrit pleinement dans le développement local, nous allons nous implanter sur le slide suivant sur la zone des Cartonneries donc on a tout fait pour avoir la pointe de cette zone qui nous semblait la plus intéressante car cela nous permettait d'être en bout de cette zone et d'être très visible et en contrepartie de quoi nous avons demandé à notre architecte de faire en sorte de faire un bâtiment qui sorte un peu de l'ordinaire, alors il plaira ou ne plaira pas, c'est toujours le même problème, les goûts et les couleurs, c'est toujours un sujet mais aujourd'hui clairement la situation en bout de cette zone nous semble la plus intéressante, elle permet une vraie visibilité, on est proche de la gare, proche des accès donc pour nous, c'est vraiment un plus. Là, vous avez une vue de l'implantation de ce CFA donc sur un terrain de 5 500 m², le bâtiment fera 2 100 m². Vous avez dans ce bâtiment 2 halles que vous voyez sur votre gauche, dans un 1^{er} temps la 1^{ère} halle sera utilisée, la 2^{ème} sera vide, elle pourra être mise à disposition d'entreprises qui voudraient s'installer sur Gravelines dans le cadre du bâtiment, cela pourrait être mis à disposition à certains de nos partenaires, je pense à la Chambre des Métiers ou d'autres qui voudraient pendant quelques temps lancer une activité quelle qu'elle soit : création d'entreprise, éventuellement d'autres sujets nous en parlerons par la suite avec vos services. Dans un 1^{er} temps nous aurons une quarantaine d'apprentis actuellement et à terme ce bâtiment pourra recevoir 300 apprenants. Alors 300 apprenants, il faut savoir que nous faisons de l'alternance et c'est une semaine sur un cycle de 3 semaines donc vous aurez au maximum une centaine de jeunes en même temps. Nous avons dans ce bâtiment une cour que l'on voit, parce qu'il faut qu'ils se détendent. Les jeunes arrivent le matin et repartent le soir, ils restent toute la journée dans ce CFA et nous avons à l'intérieur de ce CFA toute la structure pour pouvoir bien évidemment les former correctement et nous avons surtout des ateliers modulables qui pourront être adaptés en fonction des besoins des entreprises. Cela va être la force de ce bâtiment puisque nous avons jusqu'à maintenant et depuis de longues années construit des CFA où on construisait un atelier charpente, un atelier menuiserie, un atelier sanitaires / chauffage, et après on ne pouvait plus agrandir ou réduire en fonction de nos besoins, aujourd'hui c'est un grand rectangle et on fait ce qu'on veut donc l'avantage c'est qu'on pourra vraiment faire tous les métiers du bâtiment. Aujourd'hui, nous formons sur la maçonnerie, le gros œuvre, le carrelage, nous allons développer la peinture, nous avons aussi commencé à développer les soliers, donc tout ce qui est revêtements de sol et nous avons aujourd'hui des demandes en menuiserie, pour l'instant c'est très très très faible donc on ne va pas tout de suite se lancer mais si on devait éventuellement développer la menuiserie, nous utiliserions l'atelier de l'alefpa que nous avons remis à niveau et cela nous permettra de ne pas investir parce que cela coûte très cher un atelier menuiserie donc voilà... On est vraiment ouvert à toute possibilité. Sur le slide suivant vous avez une perspective, j'ai demandé à l'architecte de faire un bâtiment qui sorte un peu de l'ordinaire donc c'est un bâtiment déstructuré avec une façade en bardage métallique avec perforés où sera inscrit : BTP CFA Gravelines, j'ose espérer qu'on ne changera pas de nom dans les prochaines années parce que cela va être compliqué... Au rez-de-chaussée, vous avez des briques, elles ne seront pas rouges, sauf si on me demande de le faire mais l'idée c'est d'avoir des briques plutôt grises et nous avons sur le slide suivant la cour arrière, tout sera clôturé et donc il y aura un foyer, un babyfoot, donc vraiment la possibilité de passer la journée tranquillement. Le budget alors cela ne se voit pas très bien en TTC c'est 8 millions d'euros, vous avez la subvention de la ville de Gravelines de 600 000 euros, encore une fois je tenais à remercier Monsieur le Maire et ses équipes et le conseil municipal de l'effort consenti. Je ne vous cache pas quand même qu'initialement le projet était de 3 millions, il est de 8... Alors pourquoi ? Parce qu'on a décidé de faire un projet plus ambitieux, donc si jamais un jour, il vous reste un peu de sous, n'hésitez pas parce que nous cherchons encore des subventions... Mais le projet financier est bouclé, il sera fait, ne vous inquiétez pas, on ne reviendra pas en arrière, il y a des points d'interrogation

où certains financeurs, on ne désespère pas d'avoir un peu de sous, mais voilà on est passé quand même de 3 millions à 8 millions, aujourd'hui on est très content de s'implanter à Gravelines et surtout nous sommes très contents du soutien des collaborateurs de la ville de Gravelines parce que Vincent LEUREGANS, je ne sais pas, il n'est pas là ?

Monsieur le Maire : Il est en train de projeter le diaporama...

Monsieur PARRA : Ah pardon, il est vraiment très actif et je tenais à le remercier car il y met toute son énergie, voilà...

Monsieur le Maire : 4 millions de la Région presque, c'est aussi...

Monsieur PARRA : Alors on attend la réponse la semaine prochaine, si jamais je ne donne pas de mes nouvelles, cela veut dire que je me suis jeté dans un fleuve... Mais on a reçu un avis favorable de la Région donc il n'y a pas de raison, ils soutiennent fortement le projet, il faut le savoir, alors ils attendent avec impatience qu'on devienne propriétaire du terrain et je passe le message, puisque cela c'est important, mais bon il n'y a pas de souci. Concernant le planning c'est le dernier slide, vous n'y voyez rien mais faites-moi confiance les travaux commencent en juin 2023 et se termineront en juin 2024 pour que le bâtiment puisse accueillir nos jeunes à partir de septembre 2024. Donc c'est quand même un planning extrêmement serré et je mets la pression à tout le monde pour qu'on soit opérationnel dès septembre 2024. Dernière petite chose, ce matin j'ai assisté à Marcq en Baroeul à une grosse réunion sur le canal Seine Nord, pour votre information, ce sont des travaux qui vont durer 7 ans et ils auront besoin jusqu'à 6 000 ouvriers sur ces travaux-là, alors c'est bien évidemment le canal, mais c'est les ponts, les bâtiments, bref certainement qu'à terme on sera obligé de développer une activité sur les travaux publics, voilà...

Monsieur le Maire : À la Région, c'est Arnaud DECAGNY qui suit le dossier...

Monsieur PARRA : Tout à fait !

Monsieur le Maire : Qui a aussi été bénéficiaire d'un BTP CFA j'ai vu l'inauguration...

Monsieur PARRA : On vient d'ouvrir au 1^{er} octobre effectivement un CFA. Alors je n'ouvre pas un CFA pour faire plaisir aux élus et à nos Maires...

Monsieur le Maire : Non, non mais je veux dire par là qu'il est concerné à double titre...

Monsieur PARRA : Exactement... Et on a fait une étude de marché, cela part très très bien aussi...

Monsieur le Maire : À Maubeuge...

Monsieur PARRA : En fait notre nouvelle stratégie, on arrête de fabriquer des CFA de 10 000 m², à Hesdigneul-les-Boulogne, il y a 10 000 m², à Roubaix il y a 10 000 m², à Valenciennes il y a 10 000 m² donc aujourd'hui je préfère avec mon Président et mon Conseil d'Administration créer des petits CFA, proches des besoins des entreprises, proches de nos jeunes, parce que vous n'êtes pas sans savoir que la mobilité dans les Hauts de France c'est un vrai sujet aussi indépendamment de la SNCF, donc cela veut dire qu'aujourd'hui on va plutôt mailler le territoire parce que pour le prix d'un CFA, vous pouvez faire 3 petits CFA. Parce

que le CFA de Marly c'est 19,5 millions et j'ai tiré les prix vers le bas parce que généralement c'est entre 20 et 25 millions donc vous imaginez bien qu'aujourd'hui clairement... Et pour votre information nous avons créé un logo spécialement pour Gravelines et aujourd'hui le CFA de Gravelines est référencé comme étant un centre autonome.

Monsieur le Maire : Très bien, écoutez la synthèse est excellente, Monsieur le Directeur Général, chers collègues, on passe aux questions, vous connaissez tous le projet pour ceux qui le suivent mais si vous avez des demandes de précisions, je sais que Raoul est prêt...

Monsieur PARRA : On se connaît par cœur...

Monsieur le Maire : Allez Raoul, vas-y...

Monsieur DERFUIT : Simplement au niveau de l'implantation, c'est ce qui était prévu il y a 18 mois, en gros 2 ans, la 1^{ère} étape c'était l'Aflepa et puis maintenant d'en faire un là, impeccable, continuons...

Monsieur le Maire : Merci Mr DEFRUIT. Jean-Pierre HERBEZ ?

Monsieur HERBEZ : Moi j'ai une petite question aujourd'hui on se rend compte que les jeunes ont du mal à aller vers les métiers techniques, les métiers de travail et principalement le BTP qui souffre d'une réputation presque « d'esclavage » j'exagère volontairement...

Monsieur PARRA : Oui un peu quand même...

Monsieur HERBEZ : Comment aujourd'hui vous essayez justement d'attirer les jeunes ? Je sais que les métiers ont évolué, je suis un peu provocateur pour avoir votre réponse...

Monsieur PARRA : Je vous confirme que les métiers du bâtiment ont considérablement évolué à tel point que nous avons aujourd'hui dans nos effectifs 8 % de femmes, c'était inaccessible soit disant pour les femmes auparavant et je peux même vous assurer qu'il y a des femmes en maçonnerie donc les métiers ont bien évolué. Il faut que vous sachiez aussi, alors je ne vais pas me jeter des fleurs, mais moi cela fait 3 ans que je suis à la tête de BTP CFA et nous avons mis en place des conseillers formation, leur rôle, et on est passé de 6 à bientôt 16, nous avons une croissance de 57 % en 3 ans, nous avons plus de 800 apprentis de plus par rapport à janvier 2020 et donc si vous voulez notre job c'est d'expliquer ce que sont les métiers du bâtiment, les avantages, les inconvénients parce que parfois il pleut, quand vous êtes sur un toit, et bien voilà... Mais aujourd'hui il y a de plus en plus de jeunes où lorsque vous leur expliquez et qu'ils vont en immersion dans nos entreprises, ils s'aperçoivent que les métiers du bâtiment c'est... Moi je ne connaissais pas le bâtiment quand j'ai été embauché et c'est pour cela que j'ai été embauché, je pense, et je peux vous assurer qu'aujourd'hui les gens qui travaillent dans le bâtiment, alors il y a une personne qui est à ma droite qui est partie prenante, je peux vous assurer que ce sont des gens exceptionnels, les gens de l'industrie certainement aussi mais moi je viens du service aux entreprises et cela n'a rien avoir... Donc aujourd'hui quand vous avez une entreprise qui prend un jeune, vous avez le maître d'apprentissage qui prend le jeune sous son aile... Alors on a des ruptures de contrat bien évidemment, mais aujourd'hui les ruptures de contrats ne représentent que 5 % de nos effectifs donc aujourd'hui très sincèrement je peux vous assurer qu'il ne faut pas hésiter à envoyer vos jeunes parce qu'on pensait que l'apprentissage était une voie de garage et en plus que le bâtiment c'était des esclavagistes, mais c'est fini tout cela...

Monsieur HERBEZ : Moi j'en suis persuadé, mais ma question c'était : comment vous les attirez ?

Monsieur PARRA : En leur expliquant, on fait beaucoup de communication, il y a énormément de vidéos sur les métiers, nous allons créer un magazine en partenariat avec BFM Grand Lille et Grand Littoral pour expliquer la transition énergétique et l'innovation dans le bâtiment, nous avons des vidéos sur notre chaîne youtube, on essaye de valoriser les métiers du bâtiment et donc c'est important d'expliquer ce que l'on fait dans le bâtiment.

Monsieur DEFRUIT : Monsieur le Maire, je peux ?

Monsieur le Maire : Allez-y Monsieur DEFRUIT...

Monsieur DEFRUIT : Il y a aussi le fait que sur les différents forums vous soyez présents...

Monsieur PARRA : Bien sûr !

Monsieur DEFRUIT : Alors cela c'est important parce que, que ce soit au niveau du forum de l'orientation, le CFA était présent, l'an dernier encore au niveau du collège, et je pense que votre présence est importante.

Monsieur PARRA : Alors on participe à tous les forums, même des fois au bord de mer, juste à côté de la mer, avec un pauvre kakemono mais voilà, nous vraiment on est partout et on va même faire une Journée Portes Ouvertes (JPO) sur le site de Gravelines pourtant c'est l'Alefpa et on a décidé avec Pierre SERRANO de faire une JPO au mois de mars et donc pendant deux jours on recevra les familles pour leur montrer les métiers du bâtiment.

Monsieur DEFRUIT : Monsieur le Maire, avec au moins 4 jeunes qui sont de Gravelines

Monsieur le Maire : Bien... C'est sûr que si on peut avoir des Gravelinois c'est encore mieux...

Monsieur PARRA : Et même un collaborateur, et même un collaborateur...

Monsieur le Maire : Alors là, on touche le Graal là... Merci Raoul. Daniel tu voulais dire un mot ?

Monsieur WILMOT : Est-ce que vous allez former aux exosquelettes ?

Monsieur PARRA : Alors écoutez, on a acheté une imprimante 3D béton : 80 000 € elle tourne 1 fois/an. On a acheté des lunettes HoloLens pour la réalité augmentée que les entreprises n'utilisent pas donc moi je veux bien, je suis prêt à tout, d'accord, si ça peut faire avancer les métiers du bâtiment mais il faut aussi que les entreprises soient parties prenantes, je veux dire c'est beaucoup d'investissement, donc pourquoi pas, pourquoi pas...

Monsieur le Maire : Merci d'autres interventions ? Mr VEYER ?

Monsieur VEYER : Merci Monsieur le Maire vous avez parlé effectivement de la transition énergétique qui est très importante et donc c'est vrai qu'il y a une vraie bascule entre la façon

dont les artisans appréhendaient leur métier il y a quelques années et dorénavant puisqu'on a des spécificités et une technicité particulière, est-ce que le CFA BTP de Gravelines sera à la pointe sur la transition énergétique ?

Monsieur PARRA : Alors je m'y engage et mon conseil d'administration s'y engage. Nous allons signer un partenariat avec Bâtilin, alors je ne sais pas si vous les connaissez mais ils ne sont pas très loin de Dunkerque, ils fabriquent des blocs en terre et lin nous venons d'acheter plusieurs palettes pour montrer aux jeunes comment utiliser ce type de matériau et pour votre information, le site de Gravelines, dans le hall d'accueil tous les murs seront faits avec ce matériau avec une lasure transparente pour montrer les matériaux biosourcés. Il y a l'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE). Nous allons aussi faire un partenariat avec l'école européenne de l'art et des matières à Albi qui nous permettra de mettre en place des formations par exemple de maçon terre crue, alors ça fait rigoler beaucoup de monde, mais on va pouvoir faire ce type de formation, on souhaite développer cette partie. Dans toutes les réunions où on parle de transition énergétique, vous verrez BTP CFA HDF.

Monsieur le Maire : C'est un sujet important, l'isolation, tout cela, il y a un gisement considérable... Mme VERSTRAET compte tenu de vos accointances avec l'artisanat...

Madame VERSTRAET : Oui, moi je suis vraiment contente de voir naître ce CFA et je vous remercie Monsieur PARRA d'avoir œuvré aussi rapidement pour que ces dates soient annoncées, c'est vrai que les métiers de l'artisanat ont besoin d'être valorisés, alors pour les jeunes, chers collègues, ce qui peut rester c'est voilà, un artisan qui fait quelque chose et bien cela reste dans le temps et je pense que c'est ce qu'il faut aussi retenir, ce que les jeunes vont mettre en place aujourd'hui, on le verra demain... On a vraiment un partenariat qu'on a su réunir aujourd'hui autour de la table avec la CMA, la CCI et BTP CFA, je pense que c'est une belle réussite pour Gravelines.

Monsieur le Maire : Merci.

Monsieur PARRA : Juste une dernière chose, nous avons fait une vidéo avec Arnaud DECAGNY pour parler du partenariat avec BTP CFA et parler de sa ville, je souhaiterais faire la même chose avec vous pour pouvoir diffuser cette vidéo sur BFM Grand Lille et Grand Littoral donc je voudrais le faire, je vous le demande directement sans passer par le service communication...

Monsieur le Maire : Non mais ils sont là, ils vont prendre l'agenda tout de suite... C'est avec plaisir... Monsieur GERAERT ?

Monsieur GERAERT : Merci, Monsieur le Maire, bonjour Monsieur, non juste pour aller dans le sens de Mr PARRA sur la présence féminine, Monsieur le Maire, nous avons reçu hier les apprentis de la ville de Gravelines, vous avez souhaité les rencontrer et il y avait 2 représentantes féminines aux ateliers municipaux, il y a la Directrice Générale des Services Techniques qui est présente ici qui pourra nous le confirmer, où ces jeunes filles étaient très épanouies et leur maître d'apprentissage, j'ai envie de dire, dithyrambique sur leur implication et leur présence donc cela confirme un peu vos propos sur cet aspect.

Monsieur le Maire : On a une quinzaine d'apprentis, Monsieur le Directeur dans la collectivité...

Monsieur PARRA : Pas chez nous encore...

Monsieur le Maire : Pas encore mais on y arrive, donc je n'ai plus en tête tous les corps de métier : espaces verts, aménagement paysager... Maçonnerie, peinture !

Monsieur PARRA : On fait...

Monsieur le Maire : Électricité

Monsieur PARRA : On peut faire...

Monsieur le Maire : Chaudronnerie

Monsieur PARRA : Là non...

Monsieur le Maire : Menuiserie... Il est clair que tout ce qu'on pourra faire là, on le fera là...

Monsieur PARRA : J'espère bien...

Monsieur le Maire : Vous pouvez en être sûr, je vais y veiller personnellement. Voilà, écoutez s'il n'y a pas d'autres interventions ? Monsieur le Président, on est hors séance, allez-y je vous en prie...

(intervention du Président / sans micro)

Monsieur le Maire : Merci de vous être déplacé Monsieur le Président et toutes nos amitiés aux administrateurs qui vous entourent, le Directeur Général et toutes équipes qui sont mobilisées, Mme DEVOS qui côtoie beaucoup de demandeurs d'emploi, quel est votre regard Mme DEVOS sur ce sujet-là ?

Madame DEVOS : Comme le disait Monsieur le Président, l'artisanat c'est un nouveau métier, on en demande de plus en plus, et comme il le disait on débauche des artisans d'un métier à un autre à tous niveaux, les boulangers, les bouchers, les menuisiers, moi j'engage les jeunes à se former aux métiers de l'artisanat.

Monsieur PARRA : Juste un chiffre à vous donner le niveau de retour à l'emploi est de 86 %, je ne sais pas si vous imaginez... 86 % de nos jeunes ont un emploi en sortant de formation et un emploi durable.

Monsieur le Maire : Ils peuvent aussi devenir créateur d'entreprise !

Monsieur PARRA : Exactement !

Monsieur le Maire : À une époque où disons-le beaucoup de jeunes sont attirés par la création d'entreprises, le salariat bon... Chez une partie des jeunes le salariat ce n'est plus forcément le Graal quoi, comme cela a pu l'être pour notre génération, du moins la mienne... Donc voilà il y a une forme d'autonomie, on le voit dans nos propres familles, Mr MERLEN vous avez une fille qui est artisan, comme d'autres qui ont cette volonté de créer et d'être son propre chef quoi... C'est aussi un point important, Michèle tu voulais rajouter quelque chose ?

Madame KERCKHOF : J'allais dire dans tous les domaines pas seulement dans le bâtiment...

Monsieur le Maire : Oui mais c'est transversal à la société, l'auto-entreprenariat. Voilà Monsieur le Directeur, on vous remercie, on va reprendre le cours de notre séance.

Monsieur PARRA : Merci à vous.

Monsieur le Maire : Merci de votre confiance envers Gravelines parce que c'est quand même un engagement de long terme, Monsieur le Directeur, je vous salue, à bientôt.

Monsieur PARRA : Pour la pose de la 1^{ère} pierre ?

Monsieur le Maire : Oui et bien quand tout sera prêt, on va suivre cela de près, comme on dit.

Mis en ligne sur le site de la Ville le 09 MAI 2023

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 16 MARS 2023

Le Maire,



Bertrand RINGOT

La Secrétaire de Séance,

Christelle DENEUVILLE